

Vœu du Conseil Municipal de Villejuif

Pour la reconnaissance des massacres du 8 mai 1945 et l'instauration d'un lieu de mémoire à Villejuif des victimes de la décolonisation

Considérant que le 8 mai 1945, alors que le peuple français fêtait l'armistice, la paix retrouvée et la victoire sur le nazisme, commençaient en Algérie, à Sétif mais aussi à Guelma et Kherrata, des répressions sanglantes de manifestations nationalistes, indépendantistes et anti-colonialistes,

Considérant que ce 8 mai 1945, dans la rue principale de Sétif en Algérie, de nombreux Algériens s'étaient tout d'abord rassemblés pacifiquement pour fêter l'armistice mais aussi exiger la libération du dirigeant nationaliste Messali Hadj, et défendre « l'Algérie libre » pour laquelle ils avaient conçu un nouveau drapeau, symbole de leur lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour l'indépendance,

Considérant que, après le 8 mai 1945 et jusqu'au 2 septembre, la guerre se poursuivait en Indochine où le gouvernement de Vichy avait passé des accords de collaboration avec le gouvernement japonais, persécutant les résistants français et indochinois, et que les Japonais organisèrent une famine qui fit environ un million de morts,

Considérant que les peuples colonisés qui avaient participé à la lutte contre l'Axe ne se virent pourtant pas ouvrir le droit à l'autodétermination, ce qui relança un nouveau cycle de violences et de massacres en Indochine, à Madagascar et au Maghreb,

Considérant que pendant plusieurs semaines, l'armée française et de nombreuses milices coloniales, composées de civils d'origine européenne, ont alors fait régner la terreur pour rétablir l'ordre colonial et défendre l'Algérie française,

Considérant que si le nombre des victimes algériennes, officiellement toutes françaises à l'époque mais qui ne l'étaient pas en fait et en droit, est difficile à établir, car encore sujet à débat soixante-dix ans plus tard, les travaux de la très grande majorité des historiens français attestent d'un bilan de milliers de victimes arrêtées, torturées et exécutées sommairement,

Considérant que depuis soixante-dix ans, ces crimes de guerre commis par l'État et ceux qui le servaient, ne sont toujours pas reconnus officiellement, et font partie intégrante de l'histoire de France,

Considérant qu'une telle situation est inacceptable, car elle ajoute à ces massacres l'outrage aux victimes, à leurs descendants et à leurs proches,

Considérant que cette page de l'histoire est à fois française et algérienne et que la reconnaître contribuerait à consolider la fraternité entre les peuples Algérien et Français,

Considérant que reconnaître ce massacre commis par l'Etat français permettra à tous nos concitoyens, et notamment ceux issus de l'immigration algérienne, de se construire toujours plus fraternellement dans un avenir commun, celui de la communauté légale républicaine, où toutes les mémoires sont respectées,

Considérant qu'il ne serait être question d'oublier une partie des victimes de ces journées sanglantes et qu'il est important de rendre aussi hommage aux 102 victimes (selon les historiens) issues de la population dite « européennes », ayant perdus la vie au cours des émeutes provoquées par les massacres,

Considérant que le 27 février 2005 pour que, lors d'une visite à Sétif, M. Hubert Colin de Verdière, ambassadeur de France à Alger, a qualifié les « massacres du 8 mai 1945 » de « tragédie inexcusable » et que son successeur M. Bernard Bajolet a déclaré à Guelma en avril 2008 devant des étudiants algériens que « le temps de la dénégation des massacres perpétrés par la colonisation en Algérie est terminé »,

Considérant que M. François Hollande, lors de sa campagne électorale avait promis que l'Etat Français procéderait à la reconnaissance des crimes coloniaux,

Considérant que cette reconnaissance relève du devoir de mémoire, tout comme celle des massacres du 17 octobre 1961, qu'elle justifie la création d'un lieu du souvenir à la mémoire de celles et ceux qui furent assassinés, l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements, et la reconnaissance par la République des crimes commis alors,

Le Conseil Municipal de Villejuif émet le vœu que le maire de Villejuif:

interpelle François Hollande afin que l'Etat Français reconnaisse officiellement les massacres du 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata, décrète l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements,

par ailleurs, la ville de Villejuif s'engage à l'instauration d'un lieu à Villejuif à la mémoire de toutes les victimes des conflits dans ce qui étaient les territoires de la France d'outre-mer ; que ce soit à l'occasion de la fin de la seconde guerre mondiale, y compris après la fin des conflits en Europe et dans le processus de décolonisation ; à définir avec les associations œuvrant pour la reconnaissance de ces massacres.

La ville de Villejuif s'engage à organiser en 2016 un moment de commémoration, de souvenirs, d'échanges et de débats sur ces sujets avec des historiens dans l'esprit du colloque « le 8 mai 1945 à Sétif et Guelma » qui s'est tenu le 6 mai 2009 à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris.